

Dans sa leçon inaugurale professée au lycée d'Amiens le 13 juillet 1914, Marc Bloch, alors professeur d'histoire, pose les jalons qui servent ensuite à l'école des Annales, devant des autorités, comme le Préfet de la Somme et l'inspecteur académique. Il précise notamment la place que l'historien, dans son métier, doit donner aux documents qu'il a en sa possession. Il insiste particulièrement, dès son introduction, sur l'absence et le silence des sources. En effet, lorsque les documents manquent, l'historien ne peut ni ne doit broder le fil des événements. Ce moment reste alors dans l'ignorance sans remède possible, en attendant qu'un document soit découvert et contribue à combler le hiatus. Par ailleurs, l'accumulation de ces documents ne constitue pas davantage de l'Histoire, dans le sens où les informations mises les unes derrière les autres ne permettent pas de constituer voire de reconstituer le fil historique. L'historien est alors comparé au juge d'instruction, qui reçoit les données relatives aux différentes sources pour ensuite démêler le vrai du faux afin de permettre à la vérité d'apparaître. Ainsi, la personnalité du témoin, que les historiens appellent auteur, occupe une place majeure et, si l'historien ne doit pas juger cet auteur, il se doit de le connaître afin de déceler les failles possibles de son témoignage. Au-delà de cette dichotomie terme à terme, entre le vrai et le faux, le vraisemblable occupe une place majeure, suivant plusieurs degrés. Un récit, tout comme une image, peut partir d'un fait réel mais être détourné de sa véracité : ainsi, une partie est vraisemblable, alors qu'une autre est transformée. Dès lors, l'historien doit être en mesure de citer ses sources, et c'est pourquoi le commentaire de document occupe une place si importante dans notre discipline. La source, le document, constitue le fondement même de cette matière et, dans sa démonstration, l'historien doit sans cesse s'y référer.

La difficulté augmente lorsque des documents se contredisent. Que doit faire l'historien ? Est-il en mesure de juger au point de choisir quelle source serait plus fiable qu'une autre ? L'historien est contraint de faire des choix, mais il ne peut les réaliser suivant ses propres convictions : il doit s'appuyer sur la valeur accordée à ses sources, ainsi que sur la pluralité de celles-ci. Dès lors, il se voit parfois contraint de départager les sources suivant leur degré de vraisemblable, d'autant plus si les sources s'opposent, se contredisent. Certaines sources deviennent alors des références, lorsqu'elles sont incontournables et particulièrement fiables et complètes.

En effet, l'auteur doit se détacher de ses sentiments et le doute ne doit pas être permis pour que ce dernier puisse être considéré comme une référence. Le témoin d'un événement peut l'interpréter et son point de vue varie en fonction de sa position, qu'elle soit politique ou géographique. La géographie occupe une place majeure, notamment pour déterminer un éventuel éloignement de l'auteur et par conséquent des informations qui lui seraient parvenues par une tierce personne. De telles données, de seconde main, apparaissent moins fiables que des données directement prises par l'auteur. D'un point

de vue politique, ou plutôt géopolitique (l'aspect religieux, notamment, peut aussi présenter un aspect particulièrement important, notamment dans la rencontre de civilisations ou lors de conflits sur fond de religion), la personnalité de l'auteur doit être connue et appréhendée, mais aussi le destinataire, voire le commanditaire. Ainsi, un auteur n'utilise pas les mêmes termes lorsque son écrit risque d'être intercepté : les ambassadeurs donnent des informations précises mais orientées en fonction de leurs destinataires, surtout lorsque ces derniers sont officiels. La correspondance privée, de son côté, peut laisser transparaître des notions moins précises, plus personnelles, notamment des ressentiments, voire des sentiments. D'un point de vue artistique, des différences majeures apparaissent entre la réalité et la représentation iconographique. L'artiste, qu'il soit peintre, graveur ou illustrateur, bien que le premier soit plus « entravé », ne réalise pas son travail pour lui-même mais suivant une commande. Payé par le commanditaire, lorsque l'œuvre correspond à la demande, l'auteur doit suivre des directives, parfois strictes, ce qui peut l'amener à modifier une perception de la réalité. Ce système de contrôle tend à se distendre progressivement pour les illustrations (gravures et dessins) lorsque se diffuse l'imprimerie, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, plus encore au siècle suivant. Pour la peinture, il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que l'artiste puisse s'émanciper petit à petit de tout commanditaire et réaliser des peintures pour le plaisir, ce qui mène des artistes à devenir célèbres de manière posthume.

La prise en compte des commanditaires, des auteurs et des destinataires signifie apporter un regard critique envers une source. Le paratexte, c'est-à-dire les informations entourant le document, permettent une meilleure appréhension de ce dernier. Il faut néanmoins se prévenir de mettre de côté certains documents, sous prétexte qu'ils s'éloigneraient trop de la réalité. C'est alors que tout récit, même imparfait, peut, comme le précise M. Bloch, renfermer des renseignements utiles. Ces derniers ne servent peut-être pas à comprendre davantage l'événement en question, mais à comprendre l'époque dans laquelle il s'est déroulé. Les procédés artistiques, le décor, le vocabulaire employé, la terminologie, entre autres, évoluent au cours des périodes historiques et permettent de plus aisément illustrer la société et les modes de vie d'une époque.

L'exemple du tableau des frères Le Nain, *Repas de paysans* (1642), est ici éloquent. Le titre mène à penser que les peintres réalisent une œuvre mettant en avant les mets consommés par une grande partie de la population française, vivant dans les campagnes alors que le Royaume de France est en guerre contre l'Espagne depuis sept ans. Le spectateur découvre une scène de genre, une représentation de la vie quotidienne dans l'intérieur paysan, qui met en avant des aspects variés : l'importance de la religion chrétienne, dans le quotidien du peuple français, l'évolution des objets (lit à baldaquin, vitre aux fenêtres, etc.), mais aussi la persistance de certains éléments

comme la cheminée, la place prépondérante des céréales... Néanmoins, la prise en compte des auteurs, trois frères installés à Paris depuis plus de dix années, qui réalisent des œuvres notamment pour les couvents, permet de comprendre la place de la religion dans leurs œuvres, en particulier celle-ci.

Le travail de l'historien consiste ici à déterminer les raisons qui mènent un auteur à modifier la réalité. Une volonté de masquer ou de déguiser la réalité est-elle marquée ou l'auteur entre-t-il dans une construction intellectuelle propre à son époque ? L'auteur aurait-il conscience de cet éloignement de la réalité ou cherche-t-il à l'atteindre, mais de manière détournée ? Quelles peuvent être ses motivations ? Gloire ? Haine ? Amitiés ? Autant de questions qui animent la réflexion de l'historien autour du document. Le fondateur des Annales insiste sur une notion fondamentale : « c'est par la comparaison des témoignages les uns avec les autres qu'on arrive à dégager la vérité ». La nécessité de connaître et de confronter des sources diverses et plurielles permet donc à l'historien de dégager le vrai du faux et de faire émerger le vraisemblable. Il faut alors maîtriser la critique historique, élément cher à l'école des Annales, mouvement historiographique majeur du XX<sup>e</sup> siècle.

Loin de vouloir ajouter un chapitre historiographique imposant, insistant sur les différentes écoles historiques et les courants dans la formation de la pensée historique, il nous semble évident et même nécessaire de percevoir l'évolution de la prise en compte du document en histoire. La plupart des ouvrages traitant des écoles historiques insistent sur les grands acteurs et les apports à la discipline, ce qui constitue déjà une gageure qui n'est pas des moindres. Notre propos, ici, consistera à déterminer la place accordée au document au fur et à mesure que l'historiographie s'écrit.

La première mention du terme histoire remonte au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Hérodote, Grec originaire d'Halicarnasse installé à Athènes, est considéré comme étant le premier historien. C'est dans un de ses textes qu'il emploie le mot *historia*, avec la volonté affichée de laisser à la postérité les exploits des Grecs, et pas seulement les Athéniens. L'importance de la civilisation grecque, aux yeux du premier historien, prime sur celle de la nation athénienne. Hérodote cherche alors à retracer, en s'appuyant sur des récits vérifiés, ce qu'il considère comme une enquête, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre le mot *historia*. C'est ainsi une méthode historique qui se met en place, et l'auteur antique parvient à prendre de la distance par rapport à ses propres convictions et son propre vécu.

À la suite d'Hérodote, qui meurt en -420, Thucydide améliore encore la méthode historique initiée par son prédécesseur. Cet Athénien nous a laissé une *Histoire de la guerre du Péloponnèse* dans laquelle il met en avant sa méthode d'investigation. Avant tout, la principale particularité du récit de Thucydide est de s'appuyer sur une prise de recul. L'auteur ne cherche pas à valoriser un camp, pas même celui dont il est

originaire, Athènes, mais bien à relater le conflit opposant sa cité à Sparte. Afin de réaliser au mieux cet exercice nouveau, il cherche des sources lui permettant de croiser les informations obtenues : lorsque les sources coïncident, l'information est donc valable. Dans le cas contraire, elle est considérée erratique. Il faut donc la modérer, la tempérer, afin de mettre en avant son manque de vérification. De même, il laisse ses sentiments personnels en dehors de sa démonstration.

Dans sa méthode historique, Thucydide s'appuie sur une règle rigoureuse, celle des quatre unités. Il s'agit pour le Grec de parvenir à quadriller un événement en s'appuyant sur quatre constantes, à savoir les unités de temps, de lieu, de composition et de problème. Les deux premières unités s'inscrivent dans une logique de la période concernée. En effet, Thucydide ne perçoit pas d'élargissement de son récit en dehors de la chronologie des faits, nécessairement contemporains de leur auteur pour qu'il puisse glaner les données, ainsi que du territoire grec, afin de pouvoir y circuler et collecter les informations. L'unité de composition vise à établir une démonstration, une argumentation autour du sujet traité. Enfin, l'unité de problème consiste en la volonté pour l'auteur d'explorer toutes les facettes de son sujet, ici la guerre. Il nous amène donc à une histoire-problème, constituée de différents indices afin de répondre à ce problème posé.

## ■ Une évolution de l'usage du document en fonction des pratiques

Parmi les documents importants pour l'histoire de Rome figure le récit de la guerre des Gaules, réalisé par Jules César lui-même. Ce texte raconte comment le généralissime parvient à réduire, en moins de dix années (de -58 à -50) les habitants d'un territoire important, tant dans sa dimension que par sa population : César se rend jusqu'aux îles Britanniques et assujettit plusieurs dizaines de tribus celtiques et gauloises. Le texte des *Commentaires sur la guerre des Gaules* est toutefois à manipuler avec précaution. S'il s'agit de documents historiques majeurs, l'auteur en modifie toutefois le déroulement afin de diminuer les difficultés rencontrées et de mettre en avant ses actions et sa stratégie militaire. Dès lors, le texte constitue un éloge à sa seule personne, contribuant à établir un culte de la personnalité autour de l'*Imperator*. Le jugement apporté à ce document a particulièrement varié au cours du temps. Tout d'abord, il constitue une somme d'informations relatives aux vaincus, les Gaulois, ce qui explique l'intérêt que les Français ont longtemps porté à ce récit, cherchant leurs origines chez le peuple gaulois. Pour autant, il ne faut pas omettre les descriptions de massacres que l'*imperator* a perpétrés, comme les Helvètes (en -58), les Usipètes,

les Tencthères (en -55) et encore les Éburons (en -54), tout comme les descriptions de viols, pillages et meurtres. Rares sont ceux qui critiquent ce texte, hormis Pline l'Ancien, au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, qui considérerait déjà ce récit comme celui d'un « crime contre l'humanité pour obtenir la gloire ». Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le texte de la *Guerre de Gaules* montre la violence, parfois considérée comme lâcheté, de César, notamment par les travaux de Camille Jullian. En 1952, Michel Rambaud publie un ouvrage qui montre publiquement la volonté de César de déformer la réalité afin de nourrir sa propre propagande : l'étude se veut alors moins passionnée, ni d'un point de vue militaire, ni littéraire.

L'avènement de l'Empire romain voit apparaître une évolution plus importante encore, centrée sur la personne même de l'empereur. Le I<sup>er</sup> siècle de notre ère est caractérisé par la volonté de l'empereur romain Auguste d'entériner sa position de chef dans une tradition mythologique. Dès lors, il cherche à utiliser l'histoire pour faire créer des documents narrants la fondation de Rome. Cette légende, mise en forme notamment par Virgile puis Tite-Live, contribue à remonter les origines de la cité du Latium à un héros de la guerre de Troie, Énée, qui se serait aventuré en péninsule italienne et dont la présence aurait mené à la naissance de sa descendance. En quelques générations, les jumeaux Romulus et Remus, dont le premier est le fondateur légendaire de Rome, auraient vu le jour. L'*Énéide*, rédigée par Virgile, en retrace la généalogie et contient des informations qui semblent dignes d'histoire. L'Histoire et la mythologie se mélangent alors étroitement, au point que l'une peut être prise pour l'autre, en raison de l'intervention du pouvoir.

Les sociétés judéo-chrétiennes perçoivent l'histoire comme une conception progressiste, tendant par définition vers le progrès, dans le but de préparer le monde à accueillir un hypothétique Paradis sur Terre, mais aussi dans les Cieux. Le contrôle progressivement établi sur la société par la hiérarchie ecclésiastique vise à définir les axes à poursuivre, et en particulier les éclairages éventuels à donner à l'étude de documents, mais surtout à ne pas contredire les Saintes Écritures. Les constructions étatique et hiérarchique de l'Église ne s'achèvent que lorsque l'Empereur Constantin décide, en 393, de considérer le christianisme comme la seule religion autorisée. Dès lors, la papauté voit s'étendre son influence sur toutes les structures, qu'elles soient politiques, sociétales, etc.

Au cours du Moyen Âge, l'histoire est donc fortement empreinte de religion. Elle est donc contrôlée et ne peut que difficilement s'émanciper de ce joug. Ce sont en effet les religieux qui disposent, à partir de Charlemagne, du pouvoir d'instruire. Par ailleurs, la publication d'un livre est fortement dépendante du système monacal, avec l'intervention des moines copistes.

Durant cette période, les écrits se multiplient, avec une valeur qui est cependant variable. Nombre de communautés ecclésiastiques tiennent à jour des annales, ou chroniques, au sein desquelles elles narrent les événements qu'elles vivent, soit à l'interne, soit dans un environnement plus ou moins proche. Ces documents sont précieux pour déceler des évolutions, par exemple quand les communautés évoquent le passage des barbares vikings, permettant aux historiens de définir les routes empruntées et les populations et régions touchées par leurs passages. En cas de crises, les religieux, en particulier les curés, au contact avec une communauté villageoise, laissent des témoignages majeurs concernant la démographie d'un village, notamment pour laisser de précieuses informations à leur successeur. Dans le cas de la peste à Digne, le curé de la paroisse évoque la perte, en 1629, de près de 80 % de sa population (selon F. Audouin-Rouzeau). La place occupée par l'Église au sein des sociétés d'Europe occidentale est donc fondamentale pour l'historien aujourd'hui, bien que certains registres, jalousement gardés par des communautés religieuses, ont pu être détruits lors d'incendies ou d'attaques, en particulier aux temps de la Révolution.

Le roi s'entoure progressivement de ses propres chroniqueurs. Charge à eux de relater les faits qui se sont déroulés, tant pour qu'ils soient mentionnés pour la postérité, et notamment contribuer à la formation de l'héritier au trône, que pour insister sur les faits d'armes ou la sagesse de souverains. Il en est ainsi d'Éginhard, biographe officiel de l'Empereur Charlemagne, ou encore du grand chroniqueur de la guerre de Cent Ans, Jean Froissart.

De la même manière, la Renaissance, dont la date varie en fonction des régions d'Europe, comme le précise Pierre Burke, marque un tournant dans les images peintes des territoires. Inscrite entre 1340 et 1640, la Renaissance est touchée par un renouveau artistique couplé avec un positionnement de l'Homme au centre de la réflexion. Ainsi, alors que les peintres avaient pour habitude de réaliser des œuvres de nature religieuse, en grande partie parce que les communautés religieuses leur en avaient passé la commande, de plus en plus d'hommes de la Renaissance sont reconnaissables dans les tableaux. L'*Agneau mystique*, réalisé par Jan Van Eyck en 1432, trouve sa place dans la cathédrale de Gand. Néanmoins, lorsque le retable est fermé, le bourgmestre de la cité, Jodocus Vijd, est représenté en prière devant la Vierge Marie, assise dans une alcôve, alors que la ville de Gand est visible par les ouvertures derrière la mère du Christ. Insistant sur la montée d'une nouvelle classe sociale, le même Van Eyck a peint les *Époux Arnolfini* deux années plus tard, sans présence d'éléments religieux. C'est aussi à la Renaissance que les princes, au sens de Machiavel, deviennent le sujet d'objets d'art. Le Florentin Laurent le Magnifique est représenté parce que mécène, alors que les représentations de Charles Quint visent à magnifier son pouvoir, tout comme celles de François I<sup>er</sup>. Celles de l'enfant espagnol, devenu Philippe II après

l'abdication de Charles Quint (1556), marquent sa piété, à une époque où il cherche à défendre les réformes du Concile de Trente. Rodolphe II de Habsbourg est illustré le visage remplacé par des fruits d'automne, par Arcimboldo (1590). François Clouet a peint de nombreux portraits de cour français au XVI<sup>e</sup> siècle.

La difficulté pour l'historien qui vise à étudier et commenter l'œuvre peinte réside dans la distinction entre d'une part une certaine réalité, dans les costumes d'époque, les décors urbains ou encore les traits de visage, et d'autre part les aspects relevant de la commande, qui constituent alors des déformations, voire des inventions. Les derniers Habsbourg d'Espagne avaient, par exemple, pour habitude de posséder des tableaux montrant des êtres déformés, pied-bot et ménines (Diego Velasquez), afin de masquer leurs propres déformations liées à une consanguinité trop importante depuis plusieurs générations.

Cette difficulté à démêler le vrai du mythe se retrouve dans les récits hagiographiques. Les fondateurs d'ordres religieux jouissent d'une biographie où mythes et réalités sont intimement mêlés, comme pour Bernard de Clairvaux, fondateur de l'ordre cistercien ou Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, les Jésuites. Les peintures exaltent notamment ces personnages, évoquant leur passion.

L'Histoire reste en partie contrôlée par l'Église, qui exerce un carcan dans le domaine littéraire. En effet, les œuvres doivent passer entre les mains des religieux afin d'être validées pour publication, et même après l'édition, elles peuvent être retoquées. L'autorité papale disposait d'un arsenal lui permettant de contrôler de manière stricte les publications circulant en Europe. L'*Index expurgationis* recense les livres que les catholiques romains ne sont autorisés à lire qu'après expurgation des passages litigieux, qui sont alors rendus illisibles. Ce dispositif, présent partout à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, oblige les éditeurs à adopter une politique prudente. À partir de mars 1564, est créé l'*Index Librorum Prohibitorum*, en application du Concile de Trente (1545-1563).

Le cas de Galilée est éloquent pour comprendre le fonctionnement de cet organe de contrôle. Le Polonais Copernic, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, défendait l'idée de l'héliocentrisme, s'opposant aux thèses des Écritures, notamment de la Genèse, précisant que la Terre était au centre du monde créé par Dieu. Au siècle suivant, Galilée reprend les hypothèses coperniciennes qu'il prouve par l'astronomie. Il publie alors ses recherches, scandalisant alors l'Église. Dans sa relation épistolaire avec la duchesse Christine de Lorraine (1615), le scientifique insiste sur l'importance de l'expérience et de la démonstration en opposition aux Écritures. En 1633, il est condamné par l'Inquisition : il doit rejeter ses propres découvertes et reconnaître avoir été dans l'erreur. Plus encore, il doit s'interdire de dire ou d'écrire ce qui contredirait l'Église.

Ainsi, même lorsque la science parvient à démontrer des faits, dès lors qu'ils s'opposent aux textes sacrés, l'Église dispose d'un organe suffisamment puissant pour réduire au silence légalement ses détracteurs.

Ainsi, au cours de cette période particulièrement longue, les écrits furent assez restreints et particulièrement contrôlés par les clercs. Néanmoins, le poids des laïcs tend à s'intensifier, en particulier par la rédaction de lois émanant tant du pouvoir royal que de seigneurs locaux, dont la volonté est d'imposer leurs décisions et de les inscrire dans la durée. L'opposition entre les modalités de légiférer rend parfois délicate l'obtention de ces textes, notamment lorsque la coutume prenant le dessus, et que les lois étaient orales plus qu'écrites.

En France, il faut attendre l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) pour voir apparaître une nouvelle catégorie d'individu, le notaire, qui a pour fonction de conserver par écrit les décisions, les échanges entre individus, alors que l'Église conserve sa fonction démographique, enregistrant naissances et décès dans les registres de chaque paroisse. Ces derniers ont parfois été détruits lors des fureurs iconoclastes, tant au XVI<sup>e</sup> siècle que sous la période révolutionnaire. Dès 1539, la masse documentaire par écrit se densifie, mais surtout elle se codifie, devenant dépendante d'un organe semi-étatique. Le notaire contribue à cette augmentation massive des documents, par la rédaction d'actes pour les relations officielles entre les individus, comme pour les baux de fermage ou de métayage. Bien souvent, le nom même de ces individus est inscrit, permettant de déterminer aisément l'auteur du document et parfois de retrouver des caractéristiques le concernant, en couplant les données personnelles, notamment disponibles dans des registres ecclésiastiques, et les données professionnelles, qu'il a pu lui-même rédiger. Les laïcs prennent progressivement une place qui était autrefois dévolue exclusivement aux religieux.

Néanmoins, malgré une place des religieux qui semble se réduire au profit d'un pouvoir temporel, la production des documents reste particulièrement soumise au contrôle serré de l'Église. Ce contrôle est parfois doublé d'un droit de regard du pouvoir politique. Ce dernier dispose progressivement d'un arsenal lui permettant d'agir et de choisir ce qui peut être publié ou non. Le privilège permet d'octroyer et de protéger une publication.

Les relations qu'un graveur ou un libraire pouvait entretenir avec les instances politiques s'établissaient à plusieurs niveaux. Dans le Saint Empire romain germanique, l'Empereur occupe *de facto* la place prééminente : c'est de lui qu'émane l'autorisation officielle de publication, par le biais d'un privilège, donnant légalement le droit d'éditer mais aussi une protection du matériel publié. Pour son œuvre, l'auteur cherche à